

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1823**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

TP : Titre professionnel Technicien (ne) métreur (se) en enveloppe bâtiment-fermetures

Nouvel intitulé : Technicien(ne) métreur(euse) en menuiseries fermetures et équipements

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi Modalités d'élaboration de références : CPC Bâtiment et travaux publics	Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

234n Etudes et projets de charpente, d agencement et d objets en bois

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le (la) technicien(ne) métreur(se) en enveloppe bâtiment-fermetures participe à l'élaboration technique d'un projet d'installation d'ouvrages en bois et matériaux dérivés tels que menuiseries et fermetures extérieures, éléments participant au clos-couvert d'un bâtiment. Il (elle) contribue à la détermination des procédés techniques, des méthodes d'organisation et du coût de la future opération. Avant la réalisation du chantier, il (elle) participe à la prévision et à l'organisation des différents outils et moyens permettant l'exécution des travaux dans les meilleures conditions de délais et de coûts. Puis il (elle) assure le suivi technique, administratif et budgétaire d'un ou plusieurs chantiers jusqu'au parfait achèvement des ouvrages. Il (elle) exerce principalement au bureau durant la phase de conception et sur chantier durant la phase de réalisation. Il (elle) se déplace souvent sur les chantiers et auprès des partenaires participant à la construction. Certaines de ses activités peuvent entraîner des dépassements d'horaires.

Il (elle) organise et exécute les tâches qui lui sont confiées sous la responsabilité du chef d'entreprise ou du chargé d'affaires. En fonction de l'organisation et de la taille de l'entreprise, et de ses activités, le (la) technicien(ne) métreur(se) peut être amené(e) à travailler seul ou en équipe

Capacités attestées et descriptif des composantes de la certification :

1. CHIFFRER UNE AFFAIRE EN ENVELOPPE BATIMENT-FERMETURES

Chiffrer une affaire en menuiseries et fermetures extérieures.

Chiffrer une affaire en façade légère.

Chiffrer une affaire en couverture industrielle.

Chiffrer une affaire en étanchéité.

2. REALISER L'ETUDE TECHNIQUE D'EXECUTION D'UNE AFFAIRE EN ENVELOPPE BATIMENT-FERMETURES

Réaliser l'étude technique d'exécution d'une affaire en menuiseries et fermetures extérieures.

Réaliser l'étude technique d'exécution d'une affaire en façade légère.

Réaliser l'étude technique d'exécution d'une affaire en couverture industrielle.

Réaliser l'étude technique d'exécution d'une affaire en étanchéité.

3. REALISER LE SUIVI ET LE CONTROLE D'UN CHANTIER EN ENVELOPPE BATIMENT-FERMETURES

Réaliser le suivi et le contrôle d'un chantier en menuiseries et fermetures extérieures.

Réaliser le suivi et le contrôle d'un chantier en façade légère.

Réaliser le suivi et le contrôle d'un chantier en couverture industrielle.

Réaliser le suivi et le contrôle d'un chantier en étanchéité.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les grandes, moyennes et petites entreprises d'enveloppe du bâtiment.

Types d'emplois accessibles : Technicien d'études en enveloppe bâtiment-fermetures.

Assistant de travaux en enveloppe bâtiment fermetures.

Codes des fiches ROME les plus proches :

Réglementation d'activités :

Néant.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Le titre professionnel est composé de trois certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 25 novembre 2002 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Validité des composants acquises : 3 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret 2002-1029 du 02 août 2002 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi (JO du 06 août 2002).

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 05/05/2004 paru au JO du 16/05/2004

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 25 novembre 2002 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centres agréés par la Ministère chargé de l'emploi et centres AFPA

Historique de la certification :

Technicien métreur en menuiserie du bâtiment et d'agencement

Certification suivante : Technicien(ne) métreur(euse) en menuiseries fermetures et équipements